

Rapport INFOS DIAG CROUS

Paola RODRIGUEZ <paola.rodriguez1@socotec.com>

Jeu 25/04/2024 17:03

À :Chadia BRIAND <chadia.briand-rouhana@crous-strasbourg.fr>

Cc :Julien Lechevallier <Julien.LECHEVALLIER@socotec.com>

 1 pièces jointes (10 Mo)

Rapport CROUS + Annexes.pdf;

Bonjour Mme BRIAND,

Je vous prie de trouver ci-joint comme convenu le rapport de Diagnostic Environnemental au droit du site Place d'Islande à Strasbourg (67).

Les investigations réalisées ont mis en évidence :

Pour les sols :

- Un impact ponctuel en hydrocarbures (HAP) entre 0 et 2 m de profondeur au droit des sondages S1 et S7.
- Dans une moindre mesure, il a été constaté des teneurs en cuivre, mercure et en hydrocarbures totaux. Ces impacts sont vraisemblablement à relier à la mauvaise qualité des remblais en place sur le site.
- Pour le reste des paramètres recherchés, aucune anomalie n'a été constatée. Les valeurs observées restent dans le même ordre de grandeur des valeurs de références retenues.

Pour les terres à excaver :

- Aucun dépassement des valeurs seuils d'acceptabilité d'un déchet en ISDI sur les échantillons analysés. Sur la base de ces résultats, il apparaît donc que l'ensemble des terres à évacuer dans le cadre de l'aménagement du futur projet peuvent être envoyées en installation classique (ISDI).
→ Attention : les terres issues du sondage S1(0-1) ont été considérées comme non inertes du fait de leur teneur en HAP.

Sur la base des hypothèses prise en compte dans le schéma conceptuel, aucun risque n'a été identifié pour les futurs usagers pour l'usage projeté (résidences universitaires).

Compte tenu des constats présentés ci-avant, SOCOTEC Environnement recommande :

- la mise en place de couvertures pérennes au droit du site, pour éliminer tout risque d'envol de poussières et de contact avec les terres :
 - un minimum de 30 cm de terre saine,
 - mise en place d'une enrobé et/ou dalle béton.
- de n'aménager aucun potager, jardin ou verger au droit du site, sans avoir au préalable réalisé une étude sanitaire qui confirmerait l'absence de risque pour un tel usage ;
- de proscrire l'usage des eaux souterraines, sans avoir au préalable réalisé une étude sanitaire qui confirmerait l'absence de risque pour un tel usage ;
- de mettre en place des canalisations d'eau potable en fonte et/ou en PVC, afin d'éviter tout transfert de contamination vers les eaux potables, ou au sein d'un remblai d'apport propre, voire dans des caniveaux techniques béton ;
- en cas d'excavation et de gestion de déblais hors-site, l'évacuation des terres dans un centre adapté. Dans le cas où une maille est non analysée suivant le critère ISDI, il conviendra de réaliser l'analyse conformément à l'arrêté du 12/12/2014 pour déterminer l'orientation des terres.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement ;

Paola RODRIGUEZ

Ingénieur de projet sites et sols pollués

Mail : paola.rodriquez@socotec.com

Tél: +33 (0)6 74 87 49 31

Pôle E&S Nord Est**Agence GRAND-EST – Sites et Sols Pollués & Amiante Enrobé & Radon dans le sol****Site de STRASBOURG****5 Allée Cérès****67037 STRASBOURG****Site de TROYES**

59 Rue Raymond Poincaré

CS50252

10004 Troyes

Site de BESANCON

4, rue du Colonel Maurin

Parc d'Activité La Fayette

25000 BESANCON

Site de METZ

Parc des Varimonts – Bât. B2

10 Avenue de Thionville

57140 WOIPPY